RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À L'ENGAGEMENT NO 4

Engagement nº 4 (demandé par Bitfarms)

Fournir le chiffre associé aux sollicitations formulées par les clients crypto auprès des délégués commerciaux d'Hydro-Québec.

Réponse à l'engagement nº 4 :

Les informations mentionnées lors de l'audience du 28 novembre 2022[1], c'est-à-dire 150 demandes d'intérêt ou demandes d'alimentation qui équivalaient à plus de 2 500 MW, constituent les informations de la dernière évaluation complète réalisée par le Distributeur sur la question de l'intérêt du secteur des chaînes de blocs. Le Distributeur mentionne que cette évaluation a été réalisée alors que le cours du Bitcoin était moins élevé qu'actuellement.

Le 1er novembre 2022, par le dépôt du présent Plan, le Distributeur a demandé à la Régie de suspendre le processus d'attribution et le guichet unique. Le 10 janvier 2023, dans sa décision D-2023-002, la Régie autorisait la suspension provisoire du processus d'attribution. Dans ce contexte, le Distributeur n'a donc pas procédé à une requalification formelle de l'intérêt du secteur. De fait, il ne dispose pas d'éléments pour invalider l'évaluation qu'il a communiquée en novembre 2022. Toutefois, sur la base des échanges qu'entretiennent les délégués commerciaux du Distributeur avec les joueurs et clients du secteur, le Distributeur mentionne être au fait de demandes d'intérêts pour un total d'au moins 60 MW, et ce, uniquement pour les clients ayant spécifié la puissance associée à leur projet. Ce total s'ajouterait aux informations de l'évaluation mentionnées en novembre 2022.

Ainsi, le Distributeur est toujours d'avis que le solde du bloc réservé pourrait être attribué rapidement. De plus, le Distributeur a toujours de bonnes raisons de croire que le Québec pourrait plus que jamais devenir une destination de choix pour les joueurs du secteur si le processus d'attribution était lancé. En effet, en plus des changements réglementaires dans les territoires adjacents mentionnés lors de l'audience du 28 novembre 2022[2], trois distributeurs canadiens[3] ont, depuis ce temps, demandé de suspendre les demandes du secteur des chaînes de blocs.

[1] Voir la pièce A-0010, pages 141-142.
[2] *Ibid.*, pages 30 et 140.
[3] BC Hydro, NB Power et Manitoba Hydro.